

## Activités de formation

Les instructions relatives à chaque activité de formation sont détaillées ci-après. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des activités parmi lesquelles l'instructeur peut faire son choix :

Numéro	Nom	Méthode	Durée
1.5.1	Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte	Étude de cas, travail de groupe	10-20 minutes
1.5.2	Analyse d'un mandat du Conseil de sécurité	Travail de groupe sur les mandats, discussion	5-60 minutes
1.5.3	Mandats et droit international	Discussion par groupes de deux ou plus, discussion générale	45 minutes

## Activité de formation

1.5.1

---

### Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte

#### MÉTHODE

Étude de cas, travail de groupe

#### OBJECTIF

Comprendre comment sont élaborés les mandats du Conseil de sécurité

#### DURÉE

Option courte : 10 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 3 minutes

Option longue : 20 minutes

- Travail de groupe : 10-15 minutes
- Discussion : 5 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Examiner des cas de conflit violent
- Que doit contenir l'accord de paix ?
- Que doit contenir le mandat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ?

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Documentation de l'activité
- Études de cas
- Notes sur les études de cas

### Préparation

- Choisissez deux missions. Assurez-vous que les deux types de mission, traditionnelle et multidimensionnelle, soient illustrés par un exemple. Si les participants savent sur quelle mission ils seront déployés, essayez de l'inclure dans cette activité. Vous êtes libre d'utiliser les missions présélectionnées pour cette activité de formation.
- Utilisez les informations de contexte des missions pour créer différentes études de cas de conflit violent. Renseignez-vous sur la cause du conflit, les accords de paix (y compris les accords de cessez-le-feu) et le mandat d'origine.
- Choisissez les mandats des missions sélectionnées, que vous vous concentriez sur le mandat d'origine ou le mandat en vigueur. Dans le cas des missions présélectionnées, choisissez le mandat d'origine. Téléchargez les mandats de mission à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/> Pour trouver la mission recherchée, il est nécessaire de connaître l'année initiale, le pays concerné et les références de la résolution correspondante. Pour obtenir ces informations, on pourra retrouver le nom de la mission grâce aux liens suivants : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml> ; <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/past.shtml>
- Préparez des photocopiés contenant les points clés des études de cas que vous avez choisies. Ne divulguez pas tout de suite les détails des études de cas afin de pouvoir clore l'exercice sur un résumé des faits réels. Les photocopiés sur les études de cas comporteront trois parties : 1) la situation du conflit ; 2) l'accord de paix ; et 3) les faits réels du mandat de la mission. Ces trois parties seront distribuées à différents stades de l'exercice. Les photocopiés des exemples présélectionnés ont déjà été créés, y compris la feuille d'exercice destinée au travail de groupe.
- Prévoyez suffisamment d'exemplaires des photocopiés. Ceux-ci seront distribués aux participants pour effectuer l'exercice. Vous pouvez également choisir de distribuer de vrais exemplaires des mandats de mission à la fin de cet exercice, afin de faire le lien avec l'activité 1.5.2 – Analyse d'un mandat du Conseil de sécurité.
- Envisagez également de distribuer des notes sur les faits réels de l'étude de cas.
- Constituez de petits groupes. La durée de l'activité étant limitée, il peut être pertinent de créer un groupe par table étant donné qu'ils sont déjà constitués.
- Choisissez si cet exercice sera réalisé sous sa forme courte ou longue.

#### **Mission traditionnelle présélectionnée :**

- Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) au Golan (Syrie)

#### **Mission multidimensionnelle de maintien de la paix présélectionnée :**

- Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

## Instructions

1. Présentez l'activité. Les participants étudieront des cas réels de conflit violent. Ils rédigeront ensuite pour chaque cas : a) l'accord de paix ; b) le mandat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. L'objectif de cet exercice est de faire le lien entre un mandat de mission et les solutions apportées au conflit, notamment celles contenues dans l'accord de paix.
2. Demandez aux participants de lire les études de cas. Distribuez les feuilles d'exercice.
3. En groupe, les participants doivent répondre à deux questions :
  - a) que doit contenir l'accord de paix ?
  - b) que doit contenir le mandat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ?
4. Option courte : Répondre aux deux questions uniquement à l'aide des points clés sur la situation du conflit. Si vous utilisez les exemples présélectionnés, distribuez la feuille d'exercice pour répondre aux deux questions. Vous pouvez également choisir de distribuer les notes sur les études de cas une fois que les participants ont répondu à toutes les questions.
5. Option longue : Posez les questions une par une. Si vous utilisez les exemples présélectionnés, distribuez la feuille d'exercice pour répondre à la première question. Distribuez les photocopiés sur les études de cas pour répondre à la deuxième question. Vous pouvez également choisir de distribuer les notes sur les études de cas une fois que les participants ont répondu à toutes les questions. Posez des questions plus spécifiques, telles que :
  - a) sur quels sujets les parties au conflit doivent-elles s'entendre ?
  - b) quels aspects du conflit le Conseil de sécurité doit-il superviser ?
  - c) quel type de personnel de maintien de la paix est-il nécessaire pour mener à bien les tâches ?
  - d) de quel type de mission de maintien de la paix des Nations Unies s'agira-t-il (traditionnelle ou multidimensionnelle) ?
6. Insistez sur les points suivants :
  - a) l'importance de faire le lien entre le mandat de la mission et les solutions apportées au conflit, ou les objectifs de paix ;
  - b) l'importance d'analyser le conflit pour définir les meilleures solutions ;
  - c) la diversité des tâches pouvant être exécutées dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies à l'appui de l'accord de paix et des objectifs de paix à long terme.
7. Terminez l'exercice en résumant les faits réels des études de cas. Laissez aux participants la possibilité d'émettre des réflexions sur les décisions et les interventions des Nations Unies. Posez aux participants la question suivante : Auriez-vous pris une décision différente dans le cas des différentes interventions ?

**Documentation de l'activité de formation 1.5.1 : Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte**

<p><b>Étude de cas 1</b> : Une guerre a éclaté entre le Pays C et son voisin le Pays D au sujet du Territoire X situé le long de leurs frontières.</p>	
<b>Accord de paix</b>	<b>Mandat du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix</b>
<p><b>Étude de cas 2</b> : Depuis plusieurs années, une guerre oppose le gouvernement du Pays E à un parti politique. Celui-ci veut créer un nouveau pays au sud, le Pays F.</p>	
<b>Accord de paix</b>	<b>Mandat du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix</b>

## Études de cas 1.5.1 : Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte

### Étude de cas 1

Une guerre a éclaté entre le Pays C et son voisin le Pays D au sujet du Territoire X situé le long de leurs frontières.

Un accord de paix a été trouvé entre le Pays C et le Pays D.

L'accord de paix :

- établit un cessez-le-feu ;
- prévoit la création d'une zone démilitarisée ou « zone tampon » dans le Territoire X, où aucune force armée n'est autorisée à pénétrer : la **zone de séparation** ;
- prévoit la création de deux zones de même taille de part et d'autre de la zone de séparation, où le nombre de soldats et d'armes est limité : la **zone de limitation** ;
- appelle à la constitution d'une force d'observation des Nations Unies chargée de superviser sa mise en œuvre.

### Étude de cas 2

Depuis plusieurs années, une guerre oppose le gouvernement du Pays E à un parti politique. Celui-ci veut créer un nouveau pays au sud, le Pays F.

Divers accords de paix ont été trouvés entre le gouvernement du Pays E et le parti politique, puis entre les gouvernements des Pays E et F.

Les accords de paix :

- ont mis fin à des années de guerre : les parties impliquées dans le conflit ont accepté le suivi et la vérification du cessez-le-feu ;
- appellent à l'organisation d'un référendum pour déterminer le statut de la région Sud ;
- prévoient un partage du pouvoir dans l'intervalle ;
- cherchent à résoudre le conflit dans les zones contestées ;

prévoient la délimitation des frontières et le partage des richesses entre le Nord et le Sud. Examinez chaque étude de cas. Que doit contenir le mandat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ?

## Notes sur les études de cas 1.5.1 : Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte

### Étude de cas 1 :

**Situation du conflit :** la guerre entre les forces israéliennes et syriennes au Golan.

#### Exemple d'accord de paix :

- L'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes du 31 mai 1974 :
  - établit un cessez-le-feu ;
  - prévoit une zone démilitarisée ou « zone tampon », où aucune force armée n'est autorisée à pénétrer : **la zone de séparation** ;
  - prévoit la création de deux zones de même taille de part et d'autre de la zone de séparation, où le nombre de soldats et d'armes est limité : la **zone de limitation** ;
  - appelle à la constitution d'une force d'observation des Nations Unies chargée de superviser sa mise en œuvre.

**Mission de maintien de la paix des Nations Unies :** FNUOD, juin 1974 à aujourd'hui (traditionnelle)

**Mandat d'origine :** résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, mai 1974 :

- maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie ;
- superviser le retrait ou « désengagement » de toutes les forces armées israéliennes et syriennes ;
- superviser les zones de séparation et de limitation, conformément à l'Accord de dégagement de mai 1974 ;
- constituer une force militaire et d'observation des Nations Unies postée en permanence dans la zone de séparation pour la surveiller jour et nuit et y effectuer des patrouilles afin de s'assurer qu'aucune force armée/militaire, à l'exception de celle des Nations Unies, n'est présente dans cette zone.

### Étude de cas 2 :

**Situation du conflit :** La guerre entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) pour l'indépendance du Sud-Soudan.

#### Exemples d'accord de paix :

- L'Accord de paix global (CPA) entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) du 9 janvier 2005 :
  - a mis fin à plus de 20 ans de guerre. Le CPA a également appelé à l'organisation d'un référendum pour déterminer le statut du Sud-Soudan ;
  - quand le Sud-Soudan est devenu un État indépendant le 9 juillet 2011 à la suite du référendum tenu en avril, de nombreuses dispositions du CPA de 2005 sont devenues caduques ou ont été supprimées ;

- le conflit s'est toutefois poursuivi au sujet du pétrole, de la démarcation des frontières et de sujets contestés, tels que les personnes habilitées à voter lors du référendum devant déterminer si l'Abyei resterait une région du Soudan ou rejoindrait le Soudan du Sud. D'autres accords de paix ont été conclus entre les gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud.
- L'accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei
- L'accord cadre du 28 juin 2011 entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM (Nord) sur les arrangements politiques et sécuritaires pour les États du Nil bleu et du Kordofan méridional
- L'accord du 29 juin 2011 entre le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Soudan du Sud sur la sécurité des frontières et le mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité

**Mission de maintien de la paix des Nations Unies :** MINUSS, juillet 2011 à aujourd'hui (multidimensionnelle)

**Mandat d'origine :** résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, 8 juillet 2011 :

- concourir à la consolidation de la paix pour bâtir le nouvel État du Soudan du Sud et favoriser le développement économique du pays à long terme ;
- aider le gouvernement de la République du Soudan du Sud à s'acquitter de ses missions de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits, et de protection des civils ;
- aider le gouvernement de la République du Soudan du Sud, conformément aux principes de l'appropriation nationale et en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, à se donner les moyens d'assurer la sécurité, d'instaurer l'état de droit et de renforcer les secteurs de la sécurité et de la justice ;
- observer la mise en œuvre de l'accord sur la surveillance de la frontière, notamment tout mouvement de personnes en armes, d'armes et de matériel connexe, et en faire rapport ;
- utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les civils ;
- déployer 7 000 militaires (dont des officiers de liaison militaire et des officiers d'état-major), 900 membres de la police civile (dont des unités constituées), ainsi qu'une composante civile appropriée (comprenant des spécialistes des enquêtes dans le domaine des droits de l'homme) pour mener à bien les tâches définies dans le mandat.

## Activité de formation

1.5.2

---

### Analyse d'un mandat du Conseil de sécurité

#### MÉTHODE

Travail de groupe sur les mandats, discussion

#### OBJECTIF

Approfondir la compréhension du rapport entre les mandats du Conseil de sécurité et les tâches à mener dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### DURÉE

Option courte : 5 minutes

- Travail de groupe : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes

Option longue : 60 minutes

- Travail de groupe : 3 minutes
- Discussion : 2 minutes
- Discussions en petits groupes : 15-20 minutes
- Compte rendu : 25-30 minutes (3-5 minutes par groupe ; plus le nombre de groupes est élevé, plus la durée de cette session le sera)
- Débriefing et clôture de l'activité : 10 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Examiner le mandat de l'étude de cas
- Identifier les tâches à effectuer
- Discuter de l'importance des plans détaillés

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Documentation de l'activité

*Remarque : Cette activité de formation consiste à analyser les tâches définies dans le mandat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Le module 2 couvre les tâches du mandat plus en détail. L'activité de formation 2.2.6 repose sur cette analyse des mandats pour une formation approfondie.*

### **Préparation**

- Choisissez si cet exercice sera réalisé sous sa forme courte ou longue. La version courte est possible si elle s'inscrit dans la continuité de l'activité de formation 1.5.1 (Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte).
- La taille des groupes dépend de la forme choisie (courte ou longue). Pour la version longue, formez des groupes de 4 à 8 personnes. Lorsque les participants savent sur quelle mission ils seront déployés, constituez des groupes spécifiques à leur mission.
- Si vous choisissez la version longue, prévoyez de distribuer 3 à 4 mandats par groupe et suffisamment d'exemplaires pour chaque participant. Placez les documents de chaque groupe dans des dossiers pour faciliter leur distribution. Sélectionnez des mandats très variés illustrant différents types d'opérations de maintien de la paix. (Si les participants savent où ils seront déployés, laissez-les se concentrer sur leur mandat spécifique, mais demandez-leur tout de même de lire les autres.)
- Envisagez d'utiliser les exemples sélectionnés dans le cadre de l'activité de formation 1.5.1 (Faire le lien entre un mandat et le conflit auquel il se rapporte). Vous assurerez ainsi la continuité avec cette activité si les exemples présélectionnés ont été utilisés. Envisagez d'utiliser les mandats des missions suivantes : MINURSO, MINUL, MONUSCO, ONUCI, MINUSS, MONUG, MINUSTAH.
- Téléchargez les mandats de mission à l'adresse suivante :  
<http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>  
Pour trouver la mission recherchée, il est nécessaire de connaître l'année initiale, le pays concerné et les références de la résolution correspondante. Pour obtenir ces informations, on pourra retrouver le nom de la mission grâce aux liens suivants :  
<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml> ;  
<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/past.shtml>
- Envisagez de distribuer les exemplaires des mandats la veille de la session en guise de devoir. Si vous n'en avez pas la possibilité, accordez plus de temps aux participants en début de session pour qu'ils puissent lire les mandats et prévoyez de poser moins de questions.
- Lisez les mandats choisis et la liste de questions. Ajoutez vos propres questions. Attribuez les questions aux différents groupes et préparez une feuille de réponse. Elle vous servira à fournir des indices et les bonnes réponses. Attribuez différentes questions à différents groupes pour que les comptes rendus ne soient pas répétitifs. Nombre de questions minimum par groupe : 2-3. Il faut 20-25 minutes pour répondre à 4-5 questions sur plusieurs mandats (certaines questions prennent plus de temps). Imprimez un exemplaire des questions choisies pour chaque groupe.
- Préparez les principaux thèmes que vous aborderez lors du débriefing (voir les notes ci-après).

### Instructions

1. Formez les groupes et distribuez les dossiers contenant les mandats choisis, à lire la veille de l'exercice. Si ce n'est pas possible, distribuez les dossiers le jour même.
2. Présentez l'activité et le temps imparti. Le temps imparti dépendra de la forme choisie pour l'exercice (courte ou longue). Pour la version longue, les groupes auront environ 20 minutes pour comparer les mandats de différentes opérations de maintien de la paix et discuter des réponses aux questions. Ils présenteront ensuite un bref compte rendu au reste des participants. Accordez du temps pour lire les mandats si nécessaire. Posez les questions et laissez les groupes travailler.
3. Option courte : Demandez aux participants de passer brièvement en revue les mandats des missions. Posez les questions.
4. Option longue : Demandez aux participants de lire en détail les mandats des missions. Guidez-les dans leur lecture et leur compréhension des mandats du Conseil de sécurité en leur posant des questions spécifiques (voir ci-après). Les groupes doivent ensuite faire un compte rendu. Les participants qui savent sur quelle mission ils seront déployés devraient profiter de cet exercice pour approfondir leur connaissance du mandat.
5. Rassemblez tous les participants à la fin du temps imparti. Dans la version longue, chaque groupe fait un compte rendu. Si certains groupes travaillent sur les mêmes mandats, posez-leur des questions différentes, ce qui évitera d'avoir à écouter les mêmes réponses. Dans la version courte, contentez-vous d'énoncer les points clés. Demandez aux autres groupes s'ils sont d'accord avec les réponses fournies.
6. Résumez les points principaux et insistez sur les notions à retenir de ce cours, comme la diversité des mandats.

### Points pour le débriefing de l'instructeur

1. Tous les mandats des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix mentionnent **le nom d'un accord de paix spécifique**. Le mandat sert à appuyer la mise en œuvre de cet accord de paix. Souvent, les mandats des opérations traditionnelles de maintien de la paix ne mentionnent pas d'accord de paix, car il n'existe pas encore. Il se peut qu'un accord de cessez-le-feu (type d'accord de paix) existe déjà, auquel cas il peut être mentionné dans le mandat.
2. **Le langage employé pour parler de l'emploi de la force diffère** selon les mandats. Il n'existe aucun langage standard. Les termes employés évoluent. Le langage peut être vague pour des raisons politiques. Soulignez le manque de clarté qui peut exister au niveau politique. Les directives opérationnelles couvertes dans la leçon 1.5 sont nécessaires en raison de ce manque de clarté.
3. **Le langage employé pour parler de la protection des civils diffère** selon les mandats. Le mandat des missions de maintien de la paix relatif à la protection des civils se concentre sur les menaces de violences physiques les plus graves à l'encontre des civils. Comme pour l'emploi de la force, le langage employé par le Conseil de sécurité a évolué. Par exemple, le Conseil de sécurité indique que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies contribuent « à la protection des populations civiles immédiatement menacées de violences physiques, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement » (voir par exemple le mandat de la MINUAD).
4. Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont souvent mandatées pour faciliter **l'aide humanitaire**. La mission assure généralement la sécurité ou le soutien à l'aide humanitaire fournie en dehors du cadre de l'opération de maintien

de la paix. Les opérations de maintien de la paix n'apportent généralement pas d'aide humanitaire directe.

5. Les mandats des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix contiennent une ou plusieurs références **aux femmes et aux enfants**. Le Conseil de sécurité reconnaît qu'ils sont victimes des conflits. Les mandats de toutes les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix incluent des tâches spécifiques visant à promouvoir et à défendre les **droits de l'homme**.
6. La plupart des mandats des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix se réfèrent au programme **DDR** : désarmement, démobilisation et réinsertion.
7. De nombreuses opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont mandatées pour aider les gouvernements à organiser des **élections nationales ou locales**.
  - Dans certains cas, les tâches décrites dans le mandat peuvent également inclure l'observation des élections.
  - Il est plus rare qu'un mandat des Nations Unies leur confie l'organisation des élections.
  - Dans le cas des élections, diverses composantes et l'équipe de pays des Nations Unies exécutent différentes tâches.
  - Par exemple, les composantes militaire et policière peuvent aider à assurer la sécurité, tandis que les composantes civiles travaillent avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour aider le gouvernement à inscrire les électeurs ou à organiser les élections.
  - Les services d'appui intégrés des missions peuvent apporter une aide logistique en coopération ou en appui au personnel électoral civil des missions ou agences des Nations Unies.
  - Dans certains cas, le mandat de la mission comprend la fourniture d'une aide logistique au gouvernement pour mener à bien les élections.
  - Les tâches se rapportant dans le mandat aux élections concernent souvent plusieurs composantes différentes. Les différentes composantes de l'opération de maintien de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies doivent collaborer.

Les cours suivants couvrent davantage ces sujets.

## Documentation de l'activité de formation 1.5.2 : Analyse d'un mandat du Conseil de sécurité

### Questions à combiner pour différents groupes

- a) Quel type d'opération de maintien de la paix correspond-il à ce mandat ?
- b) Quels mandats se réfèrent-ils à un accord de paix ou à un cessez-le-feu ?
- c) Une phrase indique-t-elle que l'opération de maintien de la paix des Nations Unies peut employer la force pour protéger le personnel ou le matériel des Nations Unies ? Le Conseil de sécurité emploie-t-il le même langage pour se référer à l'emploi de la force dans tous les mandats ?
- d) Une phrase indique-t-elle que l'opération de maintien de la paix des Nations Unies peut employer la force pour protéger les civils ? Ce langage est-il le même pour tous les mandats ?
- e) Quels mandats se réfèrent-ils à l'aide humanitaire ? Et au droit humanitaire international ?
- f) Combien y a-t-il de références aux femmes et aux enfants dans chaque mandat ? Y a-t-il un mandat qui ne se réfère pas aux femmes et aux enfants ?
- g) Y a-t-il un mandat qui n'inclut pas de référence aux droits de l'homme internationaux ?
- h) Quels mandats se réfèrent-ils au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion (DDR) des combattants ?
- i) Quels mandats se réfèrent-ils à des élections ? Dans quels mandats les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont-elles chargées d'organiser des élections ? Quels mandats mentionnent une aide au gouvernement du pays pour organiser des élections ?

## Activité de formation

1.5.3

---

### Mandats et droit international

#### MÉTHODE

Discussion par groupes de deux ou plus, discussion générale

#### OBJECTIF

Aider les participants à se familiariser avec les liens entre les mandats de mission et le droit international.

#### DURÉE

45 minutes

- Formation des groupes et présentation de l'activité : 5 minutes
- Discussions par groupes de deux ou plus : 25 minutes
- Discussion générale et débriefing : 15 minutes

#### INSTRUCTIONS

- Étudier le mandat
- Quels liens existe-t-il entre le droit international et le mandat de la mission ?

#### RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation

*Remarque : Cette activité fait suite à la présentation du cours 1.4 sur le droit international. Le module 2 comporte également des cours relatifs à des thématiques transversales spécifiques en lien avec le droit international.*

*Le module 2 couvre les tâches du mandat plus en détail. L'activité de formation 2.2.6 repose sur cette analyse des mandats pour une formation approfondie.*

### **Préparation**

- Choisissez la forme des groupes de discussion que vous voulez créer : par paires, par groupes de 3, par table ou en petits groupes. Chaque groupe ne doit pas comporter plus de six personnes.
- En fonction du nombre de groupes, choisissez les mandats de mission sur lesquels portera cet exercice. Utilisez les mandats d'un exercice précédent si vous en avez. Ainsi, les participants en auront déjà connaissance. Dans cette activité, les participants relisent les mandats à la lumière du droit international.
- Téléchargez les mandats de mission à l'adresse suivante :

<http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>

Pour trouver la mission recherchée, il est nécessaire de connaître l'année initiale, le pays concerné et les références de la résolution correspondante. Pour obtenir ces informations, on pourra retrouver le nom de la mission grâce aux liens suivants :

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/current.shtml>

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/past.shtml>

### **Instructions**

1. Constituez des groupes de discussion.
2. Présentez l'activité. Distribuez les mandats de mission ou demandez aux participants d'utiliser ceux d'un exercice précédent.
3. Demandez-leur de réfléchir à ce qu'ils ont appris sur le droit international pendant qu'ils relisent le mandat. Passez ensuite à la discussion.
4. La discussion sera orientée par la question suivante : *Quels liens existe-t-il entre le droit international et le mandat de la mission ?* Encouragez les participants à établir autant de liens que possible et préparez-vous à en donner quelques-uns lors de la discussion générale.
5. Rassemblez tous les participants au bout de 20-25 minutes. Supervisez les groupes. Passez à la discussion générale plus tôt si les groupes sont à court d'idées.

**Exemples de liens entre le droit international et les mandats de mission**

Les mandats du Conseil de sécurité détaillent des tâches qui se rapportent au droit international. Ces tâches thématiques transversales sont attribuées sur la base des résolutions historiques du Conseil de sécurité. En vertu du droit international, les résolutions condamnent vivement :

- la torture ;
- la violence sexuelle et sexiste ;
- la violence à l'encontre des enfants ;
- le recrutement et l'emploi d'enfants soldats ;
- la traite d'êtres humains ;
- le refus intentionnel de l'aide humanitaire.

Remarque : Cette liste n'est pas exhaustive.